

Réf: Dossier 303994

Avis de constitution

SOCIETE « SOCIETE AVICOLE KOBEANE » en abrégé « SAK »

Siège BOUAKE, QUARTIER SOKOURA, lot 110, ILOT
17, Lot 110, Ilot 17

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 08/04/2024, et enregistrés au CEPICI le 09/04/2024, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « SOCIETE AVICOLE KOBEANE » en
abrégé « SAK »

Objet : - VENTE DE MATERIELS D'ELEVAGE ; D'INTRANTS,
DE POUSSINS D'UN JOUR ET D'ALIMENTS

Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts
Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en
numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement
souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social BOUAKE, QUARTIER SOKOURA, lot 110, ILOT
17, Lot 110, Ilot 17

Dirigeant(s) M KOBEANE DIYE (GÉRANT)

RCCM : n° CI-BKE-01-2024-B12-00112 du 22/05/2024 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°0000/GTCA/RC/2024 du 22/05/2024

